AR Prefecture

006-240600593-20250130-B250103-DE

Reçu le 05/02/2025

Décision n° 25 01 03



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Affiché le 05/02/2025

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 janvier 2025

<u>OBJET</u>: Avenant n°1 au marché de réalisation d'un diagnostic des réseaux d'eau potable et d'assainissement sur le territoire de la Communauté de Communes (n°2024-01)

Décision n° 25 01 03

<u>Etaient présents</u>: Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet et Madame Monique Giraud-Lazzari

Absents: Messieurs Pierre Donadey, Jean-Marc Rancurel et Noël Albin

Rapporteur: Monsieur Cyril PIAZZA

Considérant la délibération du Conseil Communautaire n° 24 12 06 en date du 05 décembre 2024 détaillant les délégations partielles du Conseil communautaire au bureau,

Considérant l'attribution du marché de réalisation d'un diagnostic des réseaux d'eau potable et d'assainissement sur le territoire de la Communauté de Communes (n°2024-01) à Seureca ingénieur Conseil (93 300 Aubervilliers) par décision du bureau communautaire n°24 06 02 en date du 18 juin 2024,

Considérant que cette procédure a été passée en procédure adaptée en application de l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique,

Considérant qu'une prolongation de deux mois du délai d'exécution de six mois est nécessaire afin de permettre au titulaire du marché Seureca ingénieur Conseil de finaliser sa mission,

Il est proposé au Bureau Communautaire d'adopter un avenant n°1 au marché réalisation d'un diagnostic des réseaux d'eau potable et d'assainissement sur le territoire de la Communauté de Communes (n°2024-01) afin de prolonger de deux mois la durée du marché.

AR Prefecture

006-240600593-20250130-B250103-DE

Reçu le 05/02/2025

Décision n° 25 01 03

Le Bureau, vu sa délégation, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré,

- Autorise le Président à signer cet avenant avec Seureca ingénieur Conseil (93 300 Aubervilliers)
- Autorise le Président à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de présents : 7 Nombre de votants : 7

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Madame Christine Beille-

Tourscher, Monsieur Michel Calmet et Madame Monique Giraud-Lazzari

Contre:/
Abstention:/

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LE PRÉSIDENT C. PIAZZA

55 bis 50 2204